



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/863
11 août 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses résolutions 808 (1993) du 22 février 1993, 827 (1993) du 25 mai 1993, 936 (1994) du 8 juillet 1994, 955 (1994) du 8 novembre 1994 et 1047 (1996) du 29 février 1996,

Notant avec regret la démission de Mme Louise Arbour qui prendra effet au 15 septembre 1999,

Tenant compte de l'article 16 4) du Statut du Tribunal international chargé de juger les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (S/25704) et de l'article 15 du Statut du Tribunal international pour le Rwanda (S/RES/955 (1994), annexe),

Ayant examiné la présentation par le Secrétaire général de la candidature de Mme Carla Del Ponte au poste de Procureur des tribunaux susmentionnés,

Nomme Mme Carla Del Ponte Procureur du Tribunal international chargé de juger les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie et du Tribunal international pour le Rwanda, cette nomination prenant effet à la date à laquelle la démission de Mme Arbour prendra effet.
